



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La I^{re} centrale solaire citoyenne de Nyon verra le jour cette année!



Debout, de g. à dr.: Claude Uldry (Municipal), Valérie Mausner-Léger (membre du Comité Optima Solar La Côte, fondatrice et Vice-présidente de Demain La Côte et Conseillère municipale), Noé Tallon (membre du Comité Optima Solar La Côte), Thomas Deboffe (Délégué à l'Energie). Assis: Daniel Rossellat (Syndic) et Jonathan Blockley (Président d'Optima Solar La Côte). Photo Michel Perreet / 15 mars 2021

Nyon, le 15 mars 2021- La première centrale solaire citoyenne de Nyon sera installée cette année sur le toit du bâtiment principal du Collège du Rocher, fruit d'un partenariat entre la Municipalité et la coopérative nyonnaise OptimaSolar La Côte. La particularité du projet ? Il est porté par les citoyens, pour les citoyens. L'installation des panneaux solaires sera ainsi financée par la population, et les décisions au sein de la coopérative seront prises de manière participative. La contribution minimale est de CHF 1'000.- par individu et permet de toucher jusqu'à 2% d'intérêt par an. Les souscriptions sont désormais ouvertes: l'occasion pour les Nyonnais de s'impliquer directement dans la transition énergétique locale!

Dans le cadre de son Plan climat « Nyon s'engage », la Ville de Nyon s'est engagée à augmenter la production d'énergie renouvelable sur son territoire et à soutenir les initiatives citoyennes locales favorables à la durabilité. Elle s'est ainsi associée à la coopérative nyonnaise OptimaSolar La Côte (OSLC), fondée en 2019 et issue de l'association citoyenne *Demain La Côte*. Cette collaboration permettra à tous les Nyonnais-es de devenir acteurs et actrices de la transition énergétique locale.

La convention signée ce jour prévoit la mise à disposition gratuite à OSLC de la toiture du Collège du Rocher pour les 25 prochaines années. La coopérative y installera environ 800 m² de panneaux photovoltaïques. Les quelques CHF 220'000.- nécessaires à l'installation seront réunis en cumulant les acquisitions de parts sociales par tous citoyens intéressés. D'une valeur de CHF 1'000.- chacune, ces parts sociales confèrent à l'acheteur le statut de coopérateur de OSLC, et peuvent lui rapporter jusqu'à 2% d'intérêt par an.

VILLE DE NYON

> Suite de la page 1

Comment participer à la réussite du projet ?

Les souscriptions pour l'achat de parts sociales auprès de OSLC sont désormais ouvertes. Il suffit pour ce faire de remplir le formulaire sur le site de la coopérative : https://optimasolar-lacote.ch/souscrire/. La Municipalité, qui a acquis 5 parts sociales à la coopérative, encourage tous les Nyonnais à en faire de même et à participer à ce projet innovant et fédérateur, permettant d'agir collectivement face aux défis de l'urgence climatique.

Informations complémentaires

- M. Daniel Rossellat, Syndic, 079 200 52 01
- M. Claude Uldry, Municipal en charge du service Architecture et bâtiments, 078 769 96 70
- M. Thomas Deboffe, Délégué à l'énergie et au développement durable, 022 316 40 31
- M. Christophe Widmer, Secrétaire général de OptimaSolar La Côte, 076 221 77 50